

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**11 FÉVRIER 2010**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Conservatoire à  
Rayonnement  
Départemental –  
Demande de subvention  
au Conseil Général des  
Yvelines pour l'aide au  
fonctionnement**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 12 février 2010  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 18 février 2010  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 19 février 2010

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général  
des Services

  
Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille dix, le 11 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 février deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

**Avaient donné procuration :**

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur LAMY  
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC

**Secrétaire de Séance :**

Madame MAUVAGE

**N° DE DOSSIER** : 10 A 03 b

**OBJET** : CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL – DEMANDE  
DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES POUR L'AIDE  
AU FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2010

**RAPPORTEUR** : Monsieur BATTISTELLI

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Le Conseil Général des Yvelines soutient le développement des écoles de musique, de danse et d'art dramatique sous la forme d'une subvention pour l'aide au fonctionnement.

Les conditions de recevabilité des demandes de subvention comprennent notamment la présentation d'un projet pédagogique, la présence d'un directeur et d'une équipe enseignante qualifiée, l'enseignement d'un certain nombre de disciplines et de pratiques collectives instrumentales et vocales, la conformité des locaux destinés à la pratique de la danse.

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental (C.R.D.) Claude Debussy est en conformité avec ces critères et déploie en outre une intense activité d'enseignement et de diffusion, avec plus de 70 manifestations ouvertes sur la Ville notamment auprès des seniors et parfois en partenariat avec des associations ou des écoles.

La Ville demande une subvention auprès du Conseil Général des Yvelines pour l'année 2010. À titre indicatif, le montant de la subvention du Conseil Général des Yvelines s'élevait à 71 912 € en 2009 pour le C.R.D. Claude Debussy.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

**DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

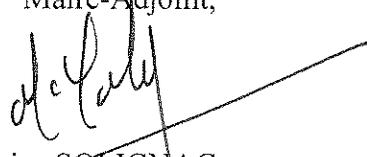
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général des Yvelines au titre de l'année 2010 pour le fonctionnement du C.R.D. et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines